

PROGRAMME DE FORMATION CACES® R486 - PEMP (Plates - Formes Elévatrices Mobiles de Personnes)

Les Différentes Catégories de Nacelles (voir la recommandation R486)

CATEGORIE A : PEMP du groupe A, de type 1 ou 3



CATEGORIE B : PEMP du groupe B, de type 1 ou 3



CATEGORIE C : Conduite hors production des PEMP de catégories A ou B

Objectif global de la formation et tests CACES®

Assimiler les règles de sécurité et de maintenance applicable aux PEMP

Le tronc commun constitue le préalable aux modules pratiques de conduite en sécurité spécifique à la catégorie de PEMP concernée conformément à la recommandation CNAM-TS

Public : Toutes personnes appelées à conduire des plateformes élévatrices mobiles de personnes

Prérequis :

- Le stagiaire doit être en mesure de produire un certificat aptitude médicale avant le début de la formation.
- Avoir une connaissance minimale de la langue française et avoir plus de 18 ans

Durée :

- **Formation Initiale : 3 jours, soit 21H**
(Une journée théorie, une journée pratique, une journée de test CACES®)
- **Formation personne expérimentée : 2 jours, soit 14H**
(Une journée théorie / pratique, une journée de tests CACES®)

Alternance d'apports théoriques et de mises en situation pratique de conduite de nacelle

Modalités de suivi de la formation :

- Une feuille d'émergence est signée par demi-journée par chaque stagiaire ainsi que le formateur et/ou testeur.

Conseil – Formation – Sécurité

Domène Technologies Formations – 45, route de Savoie – 38420 DOMÈNE

Tél : 04 76 77 55 00 — E.Mail : secretariat.dtf@gmail.com

S.A.R.L. au capital de 15 000 € - Code NAF : 8559A – RCS GRENOBLE : 444 038 061 – Intra communautaire FR 034 440 38 061 – N° SIRET : 444 038 061 00016

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

1. Maîtriser la conduite de la PEMP en :

- Respectant les règles d'utilisation
- Appliquant les consignes de sécurité

2. Assurer la maintenance de premier niveau du matériel utilisé.

3. Rendre compte par écrit des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de leur fonction.

Moyens pédagogiques utilisées

- ✓ Salle de formation climatisée avec un tableau blanc équipé, d'un vidéoprojecteur pour la théorie
- ✓ Support de technique : Fascicule de formation + Fiche des procédures de prise en charge
- ✓ Terrain d'évolution avec de multiples catégories de nacelles

Moyens d'encadrement

- La formation théorique et pratique est assurée par des formateurs expérimentés

PROGRAMME

Compétences recherchées

A la fin de la formation le stagiaire sera capable de :

1. Enumérer (par écrit) les obligations légales pour la conduite des PEMP

- Décret 98 - 1084 et arrêté d'application et le référentiel R386 de la CNAM

2. Identifier les différents types de PEMP et énumérer les vérifications de premier niveau à effectuer (pour chaque catégorie) en début et fin de poste.

- Validité de la vérification VGP
- Consultation du manuel constructeur, consignation du carnet de bord,
- Contrôles visuels : fuites, état des pneumatiques, niveaux (huile, eau, batteries)
- Etat de charge des batteries
- Essais de bon fonctionnement :
 - Avertisseur sonore, dispositif d'éclairage, arrêt d'urgence
 - Dispositifs de sécurité : limiteur de charge, fin de course, contrôleur de dévers
 - Maintenance de premier niveau :
 - Pression des pneus, graissage, maintien des niveaux (huile, eau, batterie, etc.)

3. Effectuer l'examen d'adéquation en début de poste et rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées.

- Caractéristiques de la P.E.M.P. : portée hauteur, poids, capacité...
- Analyse des conditions de travail : vent, état du sol, effectifs des intervenants.
- Identification des incompatibilités et informations de la hiérarchie.

4. Mettre en œuvre (circuler, déplacer, positionner, stabiliser) la PEMP pour effectuer les travaux en appliquant les règles de conduite et consignes de sécurité en vigueur dans l'entreprise et sur la voie publique.

- Le plan de circulation
- Le code de la route
- Règles de conduite et consignes d'utilisation de la P.E.M.P. (état et résistance du sol, vitesse de vent autorisée, dévers admissible, charge maxi...)
- Les gestes de commandement
- Balisage de la zone de travail et signalisation
- Les protections individuelles
- Les risques environnants, distance limite de voisinage des lignes électriques
- Modalités d'utilisation des commandes de secours
- Opérations de fin de poste
- Consignes de transport

5. Citer par écrit les risques encourus en cas de non-respect de la réglementation.

- Responsabilités morales, civiles, pénales
- Procédure de danger grave et imminent, droit de retrait

Validation du candidat

Contrôle des connaissances et savoir-faire du candidat

Les tests sont effectués par des testeurs certifiés par *BUREAU VERITAS CERTIFICATION, Organisme certificateur indépendant validé par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC)

- Test théorique (QCM)
- Test pratique Exercices de vérifications, circulation, conduite, manœuvres et maintenance.

Validation des acquis

- En cas de réussite aux tests CACES® le candidat recevra un certificat CACES®
- En cas d'ajournement le candidat recevra la synthèse de l'évaluation
- Attestation de formation

**Evaluation des connaissances théorique et savoir-faire pratique
pour la délivrance du Certificat d'Aptitudes à la Conduite En Sécurité (CACES®)**